



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 2 décembre 2015

Absence de transparence, de stratégie générale et d'évaluation des résultats du financement d'aide au développement économique, selon la vérificatrice générale

(TORONTO) Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure (le Ministère) accorde depuis 2010 la majorité de son financement d'aide aux entreprises uniquement aux sociétés invitées à présenter des demandes, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2015*.

Au cours des cinq dernières années, le Ministère a accordé 80 % de son financement par le biais de ce processus sélectif, a signalé M^{me} Lysyk après le dépôt du Rapport. Le Ministère n'a pas été en mesure de nous fournir les critères de sélection employés ni la liste des entreprises invitées à présenter des demandes ou de celles dont les demandes ont été rejetées.

En outre, le ministère n'a pas essayé de déterminer si le 1,45 milliard de dollars versé en financement d'aide au développement économique et à l'emploi aux entreprises ontariennes depuis 2004 avait effectivement renforcé l'économie, créé des emplois ou amélioré la compétitivité des bénéficiaires.

Le Ministère n'a aucune stratégie générale, de cibles ou de plan pour évaluer les résultats de ses programmes actuels ou nouveaux d'aide à l'économie et à l'emploi. Et il ne fait aucun suivi pour savoir si les emplois créés ou maintenus au cours de la période de financement existaient encore une fois que le financement a pris fin, explique M^{me} Lysyk.

Le Ministère octroie des subventions pluriannuelles et des prêts sans intérêt à de nombreux secteurs en appui au développement de l'économie et de l'emploi. Lors des dix dernières années, le Ministère s'était engagé à verser 2,36 milliards de dollars à 374 projets de tailles diverses; de ce montant, 1,45 milliard a déjà été accordé. Pour obtenir un financement, le bénéficiaire doit s'engager à créer ou à maintenir des emplois et à investir de ses propres fonds.

Le Ministère ne détient pas le pouvoir de surveiller l'ensemble du financement de l'Ontario visant à promouvoir le développement économique et l'emploi; ses pouvoirs sont limités aux programmes qu'il gère directement. Neuf autres ministères fournissent un financement supplémentaire de 1,8 milliard de dollars pour le soutien au développement économique et l'emploi. En janvier 2015, le gouvernement a adopté un cadre d'investissement stratégique visant à coordonner les approches ministérielles en matière d'aide aux entreprises. Or chacun des neuf autres ministères continue de verser ses propres fonds de soutien, et aucune coordination globale n'est assurée qui permettrait de faire la meilleure utilisation possible des fonds.

La vérificatrice générale fait notamment état des constatations suivantes :

- Le Ministère reconnaît les avantages économiques de promouvoir des régions clés et d'établir des « grappes » industrielles — c'est-à-dire des concentrations géographiques d'entreprises interreliées, de fournisseurs et d'institutions connexes dans un domaine particulier —, mais il n'a pas élaboré de stratégie, de plan d'action, de cible et d'échéance de croissance liés à sa participation et

à son appui dans chaque région et grappe industrielle. Cela comprend recenser les établissements d'enseignement les mieux placés pour aider une industrie donnée et les besoins en matière de formation et d'apprentissage, la disponibilité de travailleurs qualifiés dans chaque région, les fournisseurs de biens et services, les réseaux de transport et les marchés locaux et étrangers potentiels pour les produits et services de l'Ontario. Comme il ne fait pas d'analyse de ce genre, le Ministère ne peut pas pleinement identifier les types de projets de développement économique et d'emploi les plus susceptibles de renforcer les grappes industrielles et les régions de la province.

- Bien que les rapports d'experts soulignent que les fonds de soutien au développement économique devraient avoir pour objectifs principaux de stimuler les exportations, de promouvoir l'innovation ou d'accroître la productivité, aucun des contrats conclus avec les bénéficiaires n'exige formellement que des améliorations soient apportées dans ces domaines. Les seules mesures de rendement du Ministère sont les emplois créés et les sommes investies par le bénéficiaire. Le Ministère n'a pas établi d'objectif de croissance économique minimale ou de réduction du taux de chômage, alors que d'autres provinces se sont donné de tels objectifs afin de guider leurs efforts de développement économique.
- Des rapports d'experts soulignent l'importance pour le développement économique des petites et moyennes entreprises, qui représentent environ le tiers du PIB de l'Ontario. Alors que 40 % des projets financés visaient des petites et moyennes entreprises, la valeur en dollars de ce soutien correspondait à moins de 4 % du financement total. Le Ministère n'a ni cherché à déterminer le nombre de petites et moyennes entreprises sans accès aux soutiens ni expliqué pourquoi la plus grande partie du financement était versée à de grandes entreprises.
- Le ministère des Finances fournit plus de 1,3 milliard de dollars (à l'exclusion de la déduction de 1,6 milliard de dollars pour les petites entreprises) en crédits d'impôt annuels pour les entreprises qui visent à soutenir le développement économique et l'emploi, mais le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure tient rarement compte de ces crédits au moment de déterminer à quelles entreprises offrir des subventions et des prêts.
- Au cours des 10 dernières années, le gouvernement a annoncé près de 1 milliard de dollars additionnels en projets de développement économique et d'emploi, mais ces fonds avaient déjà été annoncés sous différents programmes de financement. Le gouvernement a annoncé en janvier 2015 la création du Fonds pour l'emploi et la prospérité, un programme sur dix ans doté d'un financement global d'environ 2,5 milliards de dollars. Or, le gouvernement a transféré dans ce Fonds environ 780 millions de dollars d'engagements annoncés auparavant dans le cadre de programmes plus anciens.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Des renseignements additionnels et le rapport au complet sont accessibles à www.auditor.on.ca

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.